

Réforme de la carte judiciaire et droit pour tous

par Michel HUNAUULT (*)

Secrétaire de la commission d'enquête parlementaire dite d'Outreau, j'ai pu mesurer l'exigence d'une réforme globale de la justice en France. Le fossé est grand entre les sentiments des justiciables face à leur justice : incompréhension, méconnaissance, procédure complexe et trop exigeante. Les difficultés rencontrées par les magistrats sont connues : manque de moyens, conditions de travail archaïques, manque de personnels. Récemment, la présidente d'une organisation représentative des avocats évoquait une paupérisation des professionnels du droit. L'examen du budget 2008 confirme que la longue marche pour rattraper les retards est en chemin avec une augmentation sensible des crédits du ministère et des embauches de personnels, greffiers et magistrats notamment. Parallèlement, le recours accru au Partenariat public privé permet d'envisager la modernisation et la construction d'établissements pénitentiaires.

Alors pourquoi le malaise suscité par la réforme de la carte judiciaire ?

L'objectif des députés de la commission d'Outreau était d'éviter que ne se reproduisent les dysfonctionnements et le scandale de décision bafouant la présomption d'innocence. D'où l'idée de créer au sein de chaque tribunal de grande instance un « pôle de l'instruction » regroupant les magistrats afin de mettre fin à leur isolement et quelques fois leur inexpérience. Cette exigence devait s'accompagner d'une évolution de l'organisation territoriale des juridictions elles-mêmes. Mais en aucun cas de disparition du service public de la justice ! L'inquiétude s'explique par les interrogations que soulèvent les annonces répétées de suppression de juridictions dans des villes où, bien souvent, la justice est l'illustration de la présence de l'Etat, un Etat de droit au service de tous. Ces juridictions de proximité ont un rôle essentiel en termes de conciliation, d'assistance et de prévention et concourt à donner corps à une démocratie de proximité.

La réforme de la carte judiciaire doit se faire, mais en prenant en compte cette réalité.

Le temps est venu d'en appeler à la responsabilité de chacun : Etat, mais aussi professionnels du droit, au premier rang desquels les avocats, pour créer des maisons d'accès au droit où seraient regroupés les services auxquels les justiciables, tous les justiciables, pourraient faire appel. Des tâches nouvelles apparaissent : l'information, la prévention des conflits, la rédaction des contrats, l'application des dispositions législatives en perpétuelle évolution.

Oui à la réforme de la carte judiciaire, mais celle-ci doit être l'occasion d'une nouvelle phase pour la justice de notre pays, au seul service de nos concitoyens. Les défis ne manquent pas : la revalorisation de l'aide juridictionnelle pour mieux rémunérer les avocats dans des missions que ne couvrent pas leurs frais d'interventions : l'écoute et le conseil des justiciables, éléments essentiels de la prévention et donc du désengorgement des tribunaux ; la modernisation des palais de justice et leur accessibilité.

Pourquoi l'annonce de la suppression d'un tribunal d'instance ne s'accompagne-t-elle pas de la création, avec le concours des collectivités locales, d'une maison du droit où se tiendraient des audiences foraines, où le juge se déplacerait pour éviter aux justiciables de se déplacer ?

En venant à Rennes, madame la Garde des sceaux, se rend dans une région où l'homme est la préoccupation, l'essence même de l'action et de l'engagement des élus et des professionnels du droit qui bien souvent dans la discrétion, mais aussi dans la détermination, ont toujours voulu que les valeurs d'égalité, de liberté, et de fraternité se déclinent au quotidien.

(*) Député de la Loire-Atlantique (Nouveau Centre); Secrétaire de la commission d'enquête parlementaire dite « d'Outreau ».